

Commission permanente du Conseil général du 24 avril 2008

Pascal Popelin a rapporté deux délibérations lors de cette réunion de la Commission permanente

Convention avec l'association « Vers la vie pour l'éducation des jeunes » - subvention d'investissement pour l'établissement « rencontre 93 »

Pascal Popelin a fait approuver le versement d'une subvention d'investissement de 250 000€ en faveur de l'association « Vers la vie pour l'éducation des jeunes », en vue de l'équipement « Rencontre 93 » situé à Saint-Denis. Ce nouvel établissement de 40 places (15 en internat, 15 en accueil de jour et 10 dans le cadre d'un service d'accueil immédiat) est destiné à accueillir des jeunes de 12 à 18 ans victimes de maltraitances ou de difficultés psychologiques.

Convention de partenariat relative à la mise en place d'un guichet unique en Seine-Saint-Denis pour accompagner et informer les professionnels de santé lors de leur installation et d'une démarche départementale d'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé dans le département

Afin de lutter contre le déficit démographique de professionnels de santé en Seine-Saint-Denis, Pascal Popelin a fait approuver une convention entre le Conseil général, le Conseil régional d'Ile-de-France, la mission régionale de santé d'Ile-de-France, la Caisse primaire d'assurance maladie, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis (DDASS) et 5 communes. Cette convention a pour but de créer un partenariat entre les différents signataires, par la création d'un guichet unique d'information et d'assurer la coordination des initiatives destinées à encourager l'installation en Seine-Saint-Denis de nouveaux professionnels de santé et le maintien de ceux qui y exercent actuellement. Les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil sont concernées par cette convention.

Un autre rapport examiné au cours de cette réunion concernait le canton de Livry-Gargan

Aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour des travaux d'assainissement réalisés par le Conseil général à Livry-Gargan

Le Conseil général va réaliser la réhabilitation par gainage continu et structurant de la canalisation unitaire et de ses branchements situés sous l'avenue Léo-Lagrange. Le montant de ces travaux est estimé à 260 000€. La Commission permanente a pris acte de la participation financière à ces travaux de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (dont Pascal Popelin est administrateur), à hauteur de 65 000€.

En outre, deux Livryens à revenus modestes se sont vus attribuer au cours de cette réunion une aide financière à la réhabilitation de leur habitation, au titre du dispositif « aide du Conseil général aux propriétaires occupants » (ACGPO).